

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2020
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 51 de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo du 19 septembre au 1er décembre 2020. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis le rapport du 21 septembre 2020 (S/2020/919). Il donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, notamment les progrès réalisés dans le renforcement des institutions publiques et la mise en œuvre des principales réformes de gouvernance et de sécurité. Il présente également ce que fait la Mission pour continuer d'adapter au mieux ses priorités, son dispositif et sa présence et de mettre en œuvre sa vision globale de la protection des civils. Enfin, il fournit des informations sur l'élaboration de la stratégie de transition conjointe avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et sur l'application de mesures destinées à améliorer les résultats de la Mission dans le respect des engagements de l'Action pour le maintien de la paix.

II. Évolution de la situation politique

2. La situation politique a été marquée par des tensions persistantes entre les partenaires de la coalition au pouvoir – Cap pour le Changement (CACH) et Front commun pour le Congo (FCC) – au sujet des nominations à des postes importants dans l'armée et l'appareil judiciaire, en particulier la prestation de serment de trois juges nommés à la Cour constitutionnelle par le Président, Félix Tshilombo Tshisekedi, le 17 juillet.

3. Le 13 octobre, la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, et le Président du Sénat, Alexis Thambwe Mwamba, ont fait part au Président Tshisekedi de leurs réserves quant à la constitutionnalité et la légalité de la nomination des trois nouveaux juges. Le 14 octobre, le Président Tshisekedi a également reçu une délégation du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM), qui a déclaré que les ordonnances présidentielles de nomination des trois juges étaient légales et





constitutionnelles. Le 21 octobre, les trois juges ont prêté serment lors d'une cérémonie au Parlement, en présence du Président Tshisekedi et de 60 parlementaires du parti Cap pour le changement, mais pas des parlementaires et des membres du Gouvernement proches du FCC, y compris le Premier ministre, le Président du Sénat et la Présidente de l'Assemblée nationale.

4. Le 23 octobre, dans une adresse à la nation, le Président Tshisekedi s'est dit préoccupé par les divergences persistantes au sein de la coalition au pouvoir. Il a également annoncé son intention de consulter les protagonistes de la vie politique et de la société civile. Le 2 novembre, il a engagé les consultations, tenant des réunions séparées avec des organisations de la société civile, des chefs religieux et traditionnels, des partis d'opposition, des gouverneurs de province, d'anciens candidats à la présidence, d'anciens premiers ministres et des dirigeants politiques.

5. Le 15 septembre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont ouvert leur session ordinaire. Les deux chambres ont examiné trois projets de loi de finances, dont le budget révisé pour 2020, qui est passé de 11,2 milliards à 5,7 milliards de dollars des États-Unis. L'Assemblée nationale devrait également examiner les projets et propositions de loi en attente depuis ses précédentes sessions, notamment trois projets de réforme judiciaire, un projet de réforme électorale, le rapport de la Commission électorale nationale indépendante sur les élections de 2018 et les nominations de ses membres.

6. Les dirigeantes et dirigeants de la société civile ont continué de se mobiliser autour de plusieurs questions politiques et électorales. Le 19 octobre, à l'issue de sa cinquante-septième Assemblée plénière ordinaire, la Conférence épiscopale nationale du Congo a publié une déclaration dénonçant ce qu'elle a qualifié de manœuvres politiques des membres de la coalition au pouvoir visant à prendre le contrôle de la Commission électorale nationale indépendante à l'approche des élections de 2023. Elle a également dénoncé l'absence de consensus sur les réformes électorales, les ingérences dans le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et la tendance des acteurs politiques à exacerber le tribalisme et les conflits communautaires.

7. Le 7 octobre, le Président Tshisekedi a présidé un Sommet virtuel rassemblant les Présidents de l'Angola, du Rwanda et de l'Ouganda. Les quatre chefs d'État ont exprimé leur volonté d'éradiquer la menace posée par les « forces négatives » dans la sous-région des Grands Lacs, de renforcer les capacités nationales à réduire les sources de financement des groupes armés, de mettre en place un plan transfrontalier de lutte contre la COVID-19 et d'explorer plus avant les débouchés économiques dans la région. Le 5 octobre, à Bujumbura, la Ministre d'État des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Marie Tumba Nzeza, avait rencontré le Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération au développement, Albert Shingiro, pour discuter de la coopération bilatérale en matière de paix et de sécurité.

8. La situation économique du pays reste fragile. Toutefois, la Banque centrale de la République démocratique du Congo, qui avait prévu une contraction de l'économie nationale de 2,4 % en 2020 en raison de l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19, a révisé cette prévision à 1,7 %.

9. En ce qui concerne la participation des femmes à la vie publique, le 3 octobre, Cécile Ntumba Muanza a pris ses fonctions de présidente du Tribunal de grande instance de Mbanza-Ngungu, dans la province du Kongo-Central ; le 23 octobre, Alphonsine Kalume Asengo est devenue la première femme nommée juge à la Cour constitutionnelle.

III. Situation de sécurité

A. Province du Nord-Kivu

10. Dans le Petit Nord, au Nord-Kivu, les conditions de sécurité se sont détériorées dans les environs de Pinga, où les combats internes entre les factions rivales de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) se sont intensifiés en septembre et octobre. Ces affrontements ont entraîné la mort de 17 civils, dont une femme, le viol de trois femmes et le déplacement de 5 149 familles. La situation a été encore aggravée par le renforcement de l'activité des milices Nyatura et des Forces démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), qui ont tenté de prendre le contrôle des zones libérées par le NDC-R suite à la scission du groupe. Au total, la MONUSCO a enregistré au moins 113 événements qui ont entraîné la mort de 85 civils, dont au moins 10 femmes et 6 enfants, ce qui représente une augmentation de 12 % du nombre de civils tués par rapport à la période précédente.

11. Dans le Grand Nord, dans le territoire de Beni, des éléments présumés des Forces démocratiques alliées (ADF) ont continué de s'attaquer à des civils et aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Ces éléments, dont on pense qu'ils se sont alliés à des groupes Maï-Maï locaux, ont mené 30 attaques contre des civils, qui ont fait au moins 174 morts (127 hommes, 42 femmes et 5 garçons) et 11 blessés (10 hommes et 1 femme) et au cours desquels 59 personnes ont été enlevées (47 hommes, 9 femmes et 3 garçons) et 40 maisons ont été détruites. Cela représente 35 % de tous les incidents et 85 % de tous les meurtres de civils ayant eu lieu dans le Grand Nord. Bien que le nombre d'attaques contre des civils ait diminué de 27 % par rapport à la période précédente, le nombre de morts en résultant a augmenté de 34 %. Le 18 novembre, une équipe d'enquêteurs militaires dirigée par le procureur de la Cour militaire opérationnelle (CMO) a été déployée à Mwalika, avec l'appui de la MONUSCO, et a confirmé que 30 civils avaient été tués, vraisemblablement après avoir été enlevés par des combattants de l'ADF à Lisasa, Kisimba et Kasanza le 31 octobre.

12. Les attaques de l'ADF et ses affrontements avec les FARDC atteignent un niveau d'intensité jamais vu depuis juillet 2020, ce qui témoigne d'une détérioration de la situation de sécurité. Le 5 octobre, des membres présumés de l'ADF ayant attaqué les FARDC, la Brigade d'intervention de la MONUSCO a riposté pour repousser les assaillants. Le 20 octobre, lors d'une attaque d'éléments présumés de l'ADF contre la prison de Beni, 1 335 prisonniers se sont évadés. La MONUSCO a donc déployé une force de réaction rapide et lancé un système de drone aérien pour survoler la zone et aider les autorités locales à repérer les prisonniers en fuite. Au 12 novembre, 404 prisonniers avaient été localisés et réincarcérés.

13. Dans le prolongement de la tendance observée au cours de la période précédente, une augmentation continue des mouvements d'éléments présumés de l'ADF a été constatée dans le sud du territoire d'Irumu, le long de la frontière avec le Nord-Kivu, ainsi que sur les axes Mbau-Kamango et Beni-Kasindi qui mènent en Ouganda. En outre, l'insécurité dans le sud-est de la ville de Beni a augmenté en relation, semble-t-il, avec la saison de la récolte du cacao et d'autres produits agricoles, les groupes ADF et Maï-Maï luttant pour le contrôle de cette activité saisonnière lucrative.

14. La persistance des pertes civiles a entraîné une augmentation des manifestations publiques et du ressentiment contre la MONUSCO. Sept manifestations pacifiques ont eu lieu dans la ville de Beni, à Mbau et à Oicha, menées par divers groupes, dont La lutte pour le changement, ainsi que par des organisations de la société civile. La Mission a renforcé ses activités de concertation et de sensibilisation auprès de la

communauté locale afin de contrer la désinformation et de réduire le ressentiment à l'endroit de la MONUSCO.

B. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

15. Les conditions de sécurité se sont dégradées dans les hauts plateaux de Minembwe, dans un contexte de conflits interethniques persistants. Les FARDC ont réduit le rythme de leurs opérations en raison du redéploiement d'unités hors du Sud-Kivu et de difficultés logistiques. Sept des huit territoires de la province ont subi harcèlement, pillages, destruction d'habitations, vol de bétail et attaques contre les civils par des groupes armés. Les hauts plateaux des territoires de Fizi, Mwenga et Uvira, comprenant les zones de Bijombo, Mikenge et Minembwe, sont les zones les moins sûres du Sud-Kivu, totalisant 131 attaques contre des civils qui ont fait au moins 38 morts (dont 15 femmes et 1 enfant) et 22 blessés. La situation a encore empiré après l'entrée en fonction officielle d'un membre de la communauté banyamulenge comme maire de Minembwe, qui a provoqué des manifestations de membres des communautés babembe, bafulero et banyindu. À Bijombo, les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont continué d'être la cible d'attaques opportunistes de la part des milices armées. Cinq attaques directes contre des personnes déplacées ont fait 8 morts ou blessés parmi les civils, pour la plupart des femmes, outre 18 cas de viols et de violences sexuelles. Sur le territoire de Fizi, quatre travailleurs humanitaires ont été kidnappés.

16. La violence a également persisté dans la plaine de la Ruzizi, sur le territoire d'Uvira, ainsi que dans les territoires de Kalehe, Walungu, Kabare et Shabunda. Elle est due en partie à la faible présence des FARDC et au retour de plusieurs dirigeants de Maï-Maï Raïa Mutomboki au Sud-Kivu après l'échec d'une tentative de démobilisation. Dans le territoire de Kalehe, le déploiement insuffisant des FARDC a permis aux groupes armés de poursuivre leur activité et d'augmenter les recrutements dans les groupements de Kalonge et de Ziralo. Pendant ce temps, Shabunda a connu une recrudescence de violences, y compris sexuelles, de la part des groupes Raïa Mutomboki. Dans la plaine de Ruzizi, les Maï-Maï Kijangala et des gangs locaux se livrent à des vols de bétail, imposent des taxes illégales et attaquent directement les villages, tandis qu'à Muturule, quatre civils de la communauté Banyamulenge auraient été kidnappés le 17 octobre par des éléments armés venus du Burundi.

C. Province de l'Ituri

17. La situation sécuritaire en Ituri s'est légèrement améliorée par rapport à la période précédente, ce qui s'explique surtout par la diminution des attaques de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et des autres milices armées, principalement de la communauté walendu, dans le territoire de Djugu. Nonobstant les négociations actuellement menées par une délégation d'anciens chefs de groupes armés dépêchée par le Président Tshisekedi, les diverses factions et groupes ne sont pas encore parvenus à un accord et n'ont pas cessé les hostilités. La CODECO et les autres factions continuent de cibler des civils, se livrant notamment au harcèlement et à l'extorsion. Du 3 au 9 octobre, plus de 15 attaques impliquant des éléments de la CODECO ont été signalées. Elles ont entraîné la mort d'au moins 11 civils, dont 3 femmes et 2 enfants.

18. Dans le territoire d'Irumu, le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) continue de menacer les civils et de lancer des attaques contre les FARDC. Dans le cadre du processus de paix négocié par le Gouvernement avec la Force de

résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), les violations des droits de l'homme ont diminué dans la région par rapport à la période précédente. Les frustrations liées aux retards dans le processus de paix se sont exacerbées le 30 septembre lorsque le FRPI a attaqué les sites de désarmement et de démobilisation proposés à Karatsi et Kazana, pillant et détruisant les équipements et les fournitures qui s'y trouvaient. En outre, les milices Maï-Maï et l'AFD ont poursuivi leurs activités dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, le long des zones frontalières de l'Ituri et du Nord-Kivu. La présence accrue de ces groupes armés a également alimenté les tensions sous-jacentes entre les communautés Nande, Nyali et Hutu, qui s'accusent mutuellement de soutenir ces mouvements.

D. Province du Tanganyika

19. Les conditions de sécurité au Tanganyika ont globalement continué de s'améliorer. Néanmoins, du 19 septembre au 18 novembre, 16 civils ont été tués, 27 ont été blessés et 4 femmes et 1 fille ont été violées dans les territoires de Kalemie et Nyunzu. La plupart de ces faits auraient été attribués à la milice Twa. En tout, le nombre de cas a diminué de 20 % et le nombre de civils tués a diminué de 65 % par rapport à la période précédente. Avec au moins 19 embuscades signalées et attribuées aux Maï-Maï Apa Na Pale et aux Maï-Maï Kabeke le long de l'axe Kalemie-Bendera, la zone de Bendera, dans le territoire de Kalemie, a été la plus touchée par la violence des groupes armés. La reddition, le 5 octobre, d'un leader Maï-Maï Apa Na Pale, Kasongo Amuri, a permis de réduire le niveau de violence dans la partie nord-est du territoire de Nyunzu.

E. Provinces du Kasaï et du Kasaï-Central

20. Dans l'ensemble, la situation de sécurité au Kasaï et au Kasaï-Central est restée relativement calme, bien que des conflits intercommunautaires localisés et de petite envergure aient été signalés concernant des questions de pouvoir coutumier et de frontières. Après l'arrestation, en mai, d'un des dirigeants de Kamuina Nsapu, des éléments du groupe, privés de l'appui des communautés, ont tenté sans succès de se réorganiser, en particulier dans les territoires de Dibaya et de Dimbelenge au Kasaï-Central.

IV. Droits humains

21. Entre juillet et octobre, 2 747 violations des droits de l'homme ou atteintes à ces droits ont été documentées dans tout le pays, soit une légère diminution par rapport aux quatre mois précédents (mars-juin). Des agents de l'État, en particulier des soldats des FARDC, sont responsables de 48 % de ces violations, tandis que 52 % sont commises par des groupes armés, les principaux responsables étant des combattants de Nyatura, de l'ADF et des FDLR. Quelque 12 % des violations étaient liées à des restrictions de l'espace démocratique, ce qui représente une diminution par rapport aux quatre mois précédents.

22. Environ la moitié des violations documentées entre juillet et octobre se sont produites au Nord-Kivu, où au moins 407 civils (308 hommes, 72 femmes et 27 enfants) ont été tués et 237 blessés (188 hommes, 37 femmes et 12 enfants) lors d'attaques contre des civils et d'affrontements entre groupes armés. Au Sud-Kivu, le conflit intercommunautaire dans les hauts plateaux a fait au moins 35 morts parmi les civils (26 hommes, 8 femmes et 1 enfant) et a entraîné une destruction généralisée

des villages et des moyens de subsistance. Dans l'Ituri, au moins 308 civils ont été tués par des groupes armés.

23. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 27 violations des droits humains liées à l'application des mesures de prévention ont été recensées entre juillet et octobre, dont 18 ont été commises par des membres de la Police nationale congolaise. Il s'agit notamment de l'exécution extrajudiciaire de 2 hommes, de mauvais traitements infligés à 42 personnes (34 hommes, 5 femmes et 3 enfants) et de l'arrestation arbitraire et de la détention illégale de 16 personnes (13 hommes et 3 femmes). Des activités de formation et de sensibilisation concernant les droits humains et la lutte contre la COVID-19 ont été organisées, notamment à l'intention des agents de la force publique, de la société civile et des membres de la Commission nationale des droits de l'homme à Kinshasa, au Sud-Kivu et au Tanganyika.

24. Entre juillet et octobre, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 76 décès en détention (74 hommes, 1 femme et 1 enfant), principalement causés par les conditions de détention, en particulier le manque de nourriture et d'accès à des soins de santé appropriés. Outre l'évasion massive de la prison de Beni, le manque de sécurité dans les prisons a été illustré par la mutinerie qui a eu lieu dans la prison de Lubumbashi entre le 25 et le 28 septembre, au cours de laquelle au moins 4 prisonniers se sont échappés, 3 ont été abattus et 18 ont été blessés par les forces de sécurité et de défense. En outre, une cinquantaine de femmes détenues ont été rassemblées dans une cour et au moins 21 d'entre elles ont subi un viol collectif. Le Bureau conjoint s'est engagé auprès des autorités judiciaires et administratives nationales pour traiter la situation dans la prison, en particulier celle des femmes détenues. La justice civile a ouvert une enquête sur le viol collectif, tandis qu'une autre enquête sur l'évasion, la mutinerie et l'usage de la force par les forces de défense et de sécurité a été ouverte par la justice militaire. Les femmes détenues ont reçu le soutien médical et psychologique d'une organisation non gouvernementale (ONG) locale, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

25. À la suite du dialogue renforcé sur la République démocratique du Congo qui s'est tenu le 2 octobre, le Conseil des droits de l'homme a adopté le 7 octobre une résolution sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. Il renouvelle ainsi les mandats de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasaï et de l'équipe d'assistance technique qui, comme dans la résolution précédente, est invitée à fournir une assistance, y compris une expertise médico-légale, à la République démocratique du Congo pour appuyer les autorités judiciaires du pays dans leurs enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans tout le pays.

V. Situation humanitaire

26. Le 18 novembre, le Ministre de la santé a annoncé la fin de la onzième épidémie de maladie à virus Ebola dans la province de l'Équateur. Depuis le 1er juin 2020, 130 cas d'Ebola (119 cas confirmés et 11 cas probables) ont été enregistrés, entraînant 55 décès, 75 malades ayant survécu (72 hommes et 58 femmes). Au 18 novembre, 41 433 personnes avaient été vaccinées contre Ebola dans la province. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général(Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire) et ses partenaires ont appelé à la poursuite des efforts visant à suivre les patients ayant survécu au virus Ebola et à renforcer le système de surveillance communautaire. À cette fin, le Ministère de la santé élabore avec l'appui de plusieurs partenaires un plan post-Ebola à 90 jours.

27. Des membres de l'équipe d'intervention Ebola ont été accusés d'exploitation et d'atteintes sexuelles lors de la dixième épidémie qui a sévi dans l'est de la République

démocratique du Congo. Dans ce contexte particulier, le personnel de la MONUSCO n'a fait l'objet d'aucune allégation jusqu'ici. Un plan d'action visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles a été mis en place par l'équipe de pays pour l'action humanitaire en juillet 2020. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, les acteurs humanitaires concernés et les défenseurs des droits des victimes pour traiter la situation. Avec le soutien du Comité permanent interorganisations, qui a déployé une équipe d'experts sur le terrain, les acteurs humanitaires enquêtent sur ces allégations, passent en revue les mesures préventives existantes et recensent les lacunes en matière de prévention et de réponse. Parallèlement, l'Organisation mondiale de la Santé a nommé une commission indépendante chargée d'enquêter sur ces allégations, de repérer les problèmes systémiques et d'examiner les mesures de prévention existantes.

28. Au 15 novembre, la République démocratique du Congo avait enregistré 11 838 cas de COVID-19 dans 22 des 26 provinces du pays, dont 322 décès et 11 081 patients ayant survécu. Le 9 octobre, le Conseil des ministres a adopté un décret établissant un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la COVID-19. Pendant ce temps, les mesures de prévention de l'épidémie ont entravé les opérations humanitaires et la circulation du personnel humanitaire dans et entre les provinces. La nécessité de présenter un test virologique (test PCR) négatif pour la COVID-19 afin de pouvoir circuler d'une province à l'autre continue de poser problème aux acteurs humanitaires, bien que le Premier Ministre ait décidé, le 1er octobre, de porter de 3 à 7 jours la durée de validité du test requis.

29. Malgré l'aide humanitaire et les initiatives de dialogue communautaire menées par le Gouvernement dans les zones touchées par le conflit, on estime à 5,2 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La violence, les problèmes de protection, les litiges fonciers en suspens, ainsi que le manque d'accès aux services de base restent des obstacles majeurs à leur retour durable. En outre, en raison des conflits, de la récession économique, de la pandémie de COVID-19 et des risques naturels, 21,8 millions de personnes sont confrontées à une grave insécurité alimentaire.

30. L'accès humanitaire continue d'être entravé par l'insécurité, la faible présence de l'État et la médiocrité des infrastructures de transport ne faisant qu'empirer la situation. En outre, au cours de la période considérée, un membre du personnel humanitaire national a été tué dans le Nord-Kivu, trois membres du personnel humanitaire ont été portés disparus en Ituri et plusieurs cas d'enlèvement ont été enregistrés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

31. Pour appuyer la réalisation des stratégies provinciales ciblées et conformément aux engagements de l'Action pour le maintien de la paix visant à renforcer la protection assurée par les soldats de la paix, la MONUSCO a élaboré des plans opérationnels pour l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika, le Kasaï et le Kasaï-Central. Établis en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, ils fixent clairement les résultats attendus, les domaines d'intervention prioritaires et les indicateurs de succès, ce qui permettra à la MONUSCO de prioriser les principaux problèmes de sécurité dans les zones où elle est encore présente. Les plans seront mis à jour tous les six mois. Parallèlement, des efforts soutenus ont été

faits pour améliorer la coordination entre la MONUSCO, les agences humanitaires et les forces de défense et de sécurité congolaises sur le terrain, contribuant à l'élaboration et à l'amélioration des réponses globales aux menaces.

32. Compte tenu de son retrait progressif, la MONUSCO a poursuivi ses efforts pour assurer la pérennité des outils locaux de protection des civils et renforcer les capacités des acteurs locaux de la sécurité, notamment en apportant un soutien logistique aux forces de défense et de sécurité congolaises et en en formant les membres, en aidant le système judiciaire congolais à lutter contre l'impunité et en contribuant au rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones précédemment contrôlées par des groupes armés. Elle a également poursuivi ses efforts de renforcement des capacités des services de protection des ministères de l'intérieur des provinces.

B. Interventions sur le terrain

33. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a procédé à 11 déploiements d'unités de combat, déployé 3 équipes mixtes de protection de la population civile et réalisé 23 missions d'évaluation conjointes dans différentes zones touchées par les conflits. Ces activités ont contribué à améliorer les résultats et à renforcer les effets de la Mission, conformément aux engagements de l'Action pour le maintien de la paix. En Ituri, la MONUSCO a élaboré un plan de sécurité intégré pour répondre aux menaces croissantes à la sécurité à Bunia et dans ses environs. Des efforts supplémentaires ont été faits pour renforcer les réseaux d'alerte locale et les systèmes d'alerte rapide, et la Mission s'est aussi employée à mener des patrouilles conjointes solides avec les FARDC dans les zones les plus à risque. Elle a également procédé à un déploiement d'unités de combat à Marabo pour dissuader le FPIC de poursuivre ses activités. En dehors de la ville de Bunia, la MONUSCO a continué d'assurer la protection des civils, en particulier des sites de personnes déplacées dans les territoires de Djugu et d'Irumu, en continuant de déployer des unités de combat et en garantissant l'accès à la route nationale 27, principal axe commercial entre l'Ouganda et Kisangani. Elle a également entrepris une mission d'évaluation conjointe à Tchabi et Boga afin de peser les conditions de sécurité qui y prévalent après les attaques contre les civils et la flambée de tensions ethniques entre les communautés de la région.

34. Dans le Petit Nord du Nord-Kivu, la MONUSCO a intensifié ses efforts de protection des civils en redoublant d'efforts sur le plan politique afin de pallier la détérioration des conditions de sécurité à la frontière entre les territoires de Masisi et de Walikale, principalement causée par les luttes intestines du Nduma défense du Congo-Rénové. Des unités de combat ont été déployées à Lukweti, à Pinga et à Kalembe pour accroître la présence de la Mission et faciliter les activités de protection des composantes civiles, notamment l'engagement communautaire, les enquêtes sur les droits de l'homme, ainsi que le renforcement des mécanismes de protection locaux et des systèmes d'alerte rapide. La Mission a assuré la protection des personnes déplacées rassemblées autour de l'hôpital de Pinga lors des affrontements entre les deux factions du NDC-R et a escorté les partenaires humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a également soutenu les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider la paix et rétablir l'autorité de l'État à Pinga, en renforçant les capacités des forces de sécurité nationale, en leur apportant un soutien logistique et en leur fournissant des renseignements, ainsi qu'en facilitant les efforts de médiation des autorités.

35. Dans la région du Grand Nord du Nord-Kivu, des groupes armés ont attaqué des civils en représailles contre les opérations offensives des FARDC, en particulier dans

le nord-est, le nord-ouest et le sud-est du territoire de Beni, et le long de la route nationale 4 et des routes Mbau-Kamango. En réponse, la MONUSCO a renforcé ses activités de protection en déployant cinq missions d'évaluation conjointe afin de collaborer avec les acteurs locaux de la protection sur des mesures d'atténuation. Des unités de combat ont également été déployées à Kilya, dans la région de Halungupa, pour dissuader l'ADF de s'en prendre à des civils et lutter contre ces attaques, qui ont tendance à s'intensifier pendant la saison de récolte du cacao. En outre, la Mission a continué à renforcer la coordination et l'échange de renseignements avec les FARDC et a augmenté les patrouilles conjointes avec les FARDC afin de prévenir les attaques. Elle a également organisé une session de formation avec les assistants chargés de la liaison avec la population locale et la Brigade d'intervention afin d'améliorer le système d'alerte rapide dans la zone d'opérations du Grand Nord.

36. Dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, la MONUSCO a continué à protéger les civils et les personnes déplacées à Bijombo (7 182 personnes déplacées) et Mikenge (2 750 personnes déplacées), notamment en les escortant vers leurs champs et les marchés locaux, et en effectuant des patrouilles conjointes avec les FARDC. Pour éviter une nouvelle escalade des tensions concernant l'utilisation des terres, la Mission a organisé des ateliers avec les dirigeants des communautés et les organisations de la société civile afin d'encourager la résolution des conflits au niveau local. Dans le même temps, elle a poursuivi l'élaboration de la deuxième phase de son plan d'action visant à contribuer à la protection à long terme des civils, notamment par le renforcement de la présence de l'État et des capacités de protection durable des civils dans les territoires de Shabunda et de Walungu.

37. Au Tanganyika, la MONUSCO a poursuivi ses bons offices auprès des autorités provinciales afin de consolider les progrès réalisés dans la stabilisation de la situation dans le territoire de Nyunzu. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », la Mission a apporté son soutien aux organismes des Nations Unies pour la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux rapatriés dans les régions de Nyunzu et de Bendera. En outre, elle a intensifié les patrouilles le long des principaux axes où des éléments armés sont présents, tout en maintenant un dialogue étroit avec les dirigeants des communautés et les acteurs locaux de la sécurité afin de réduire les tensions. Ces efforts ont notamment abouti à la reddition de 40 éléments des Maï-Maï Apa Na Pale et de 3 enfants associés à ce groupe armé dans le village de Nsela.

38. Au Kasaï-Central, la MONUSCO a aidé les autorités nationales et provinciales à gérer l'escalade des tensions et des affrontements entre les communautés Kuba et Lulua à propos d'un différend frontalier dans les territoires de Demba et Mweka. À la suite d'une mission d'évaluation conjointe, la Mission a accru le soutien apporté aux FARDC et à la Police nationale congolaise dans le domaine des transports aériens afin de stabiliser la zone contestée. Le Gouvernement, soutenu par la Mission, a organisé du 9 au 11 octobre une conférence de paix à Kananga, où les communautés concernées sont parvenues à un accord sur le conflit frontalier.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

39. Il reste primordial, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et du Fonds de cohérence pour la stabilisation, de remédier aux causes profondes des conflits. En partenariat avec des ONG internationales, le Fonds a démarré trois nouveaux projets dans le Sud-Kivu, afin de : a) réduire les conflits habituels autour du pouvoir par une gouvernance locale inclusive ; b) réduire les conflits autour des questions foncières et de transhumance ;

c) aider les populations et les autorités politiques à s'entendre sur les modalités du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les communautés de la province.

40. Au Kasaï et au Kasaï-Central, la Mission a soutenu plusieurs initiatives locales destinées à favoriser une cohabitation pacifique entre communautés et à permettre à l'État de mieux gérer les conflits. Sur le territoire de Dimbelenge, dans le Kasaï-Central, la MONUSCO a apporté son concours à l'organisation, du 26 au 28 septembre, d'un dialogue intercommunautaire entre groupements Bakwa Kanyinga et Bakwa Ndaye, auxquels étaient présents 60 chefs locaux et coutumiers (dont 16 femmes), et dont le but était de favoriser une coexistence pacifique. Les chefs des deux groupements ont signé un « acte d'engagement » qui a ensuite été approuvé par les autorités de la province.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire

41. La MONUSCO a continué de procéder de façon intégrée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, en aidant par ses bons offices les autorités nationales à maintenir le cap d'une transformation institutionnelle à long terme. Elle a également travaillé en partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Cour pénale internationale à la mise au point d'un programme didactique et à l'organisation de sessions de formation des FARDC dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la lutte contre le recrutement d'enfants soldats et la violence fondée sur le genre. Le 21 octobre, elle a tenu une réunion de coordination avec les partenaires internationaux afin d'examiner ce qu'il était possible de faire pour renforcer les capacités institutionnelles des forces de sécurité et de défense et remédier aux problèmes de gouvernance, conformément à la stratégie commune de transition.

42. Le 26 novembre, le Ministère de la justice, le Conseil supérieur de la magistrature, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entériné le programme conjoint des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la justice, initiative quadriennale destinée à soutenir le système judiciaire et la stratégie nationale de réforme de la justice. Mis au point en collaboration étroite entre tous les partenaires, le programme vise à soutenir la réforme de la justice à l'échelon national et des provinces, en améliorant, notamment, les performances de la chaîne de justice pénale dans le Kasaï-Central, le Tanganyika et le Nord-Kivu.

43. La Mission a également continué d'apporter son aide aux autorités congolaises aux fins de la poursuite des personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme. Le 30 septembre, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a condamné deux membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA) et 14 membres de l'Union pour la protection des innocents-Maï-Maï Mazembe, dont les dirigeants des deux groupes, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et participation à un mouvement insurrectionnel lié aux crimes commis en 2016 dans les villages de Miriki et Vuvotsio. La MONUSCO a assisté les autorités judiciaires sur les plans technique, logistique et financier, de l'instruction de cette affaire prioritaire jusqu'au stade des poursuites. Le 7 octobre, le Tribunal militaire de garnison de Bukavu a condamné deux membres de la milice Raïa Mutomboki Hamakombo à 20 ans de prison pour crimes contre l'humanité, et notamment pour meurtre, viol, esclavage sexuel, torture et autres actes inhumains commis dans les villages de Kambale et Kanwe entre 2016 et 2018. La MONUSCO a également apporté un concours technique et coordonné l'assistance apportée dans le cadre du procès. À Kalemie, le Tribunal militaire de garnison a engagé la procédure de

jugement dans 14 affaires de violences sexuelles dont les auteurs seraient des membres des FARDC et de la Police nationale congolaise. Au 10 novembre, le Tribunal avait prononcé neuf condamnations contre des membres des FARDC et deux acquittements en ce qui concerne des membres de la Police nationale congolaise. Le même jour, le Tribunal militaire de garnison en Ituri a condamné neuf Maï-Maï à la prison à vie pour les crimes de guerre commis dans le cadre des attaques perpétrées entre le 15 septembre et le 28 novembre 2019 à Biakato et Lwemba contre des équipes de lutte contre la fièvre hémorragique Ebola, et qui avaient entraîné la mort de quatre personnes. Quatre autres accusés ont été acquittés.

44. Le 23 novembre, le Tribunal militaire de garnison du Nord-Kivu a condamné l'ancien chef de la milice Nduma défense du Congo, Ntabo Ntaberi Sheka, à la prison à vie pour les crimes de guerre, notamment des meurtres, viols, faits d'esclavage sexuel et d'enrôlement d'enfants, commis de 2007 à 2017 sur le territoire de Walikale. La MONUSCO a assuré la protection des victimes et des témoins, et fourni un soutien technique, logistique et financier aux autorités judiciaires pendant les enquêtes conjointes et le procès.

45. Après l'attaque de la prison de Beni, le 20 octobre, la Mission a contribué aux recherches engagées pour reprendre les évadés, notamment près de 100 membres des ADF dont l'évasion a entraîné un report du procès devant le Tribunal militaire de garnison de Beni et de Butembo. La Mission a également collaboré avec les institutions judiciaires et les institutions chargées de la sécurité afin de réduire le risque que des victimes et des témoins fassent l'objet de représailles de la part des évadés, de réorganiser le calendrier des procès, d'identifier les prisonniers évadés et de renforcer les mesures de sécurité dans les prisons.

46. Dans le cadre des réformes du système pénitentiaire, la MONUSCO a apporté son concours à un séminaire-retraite sur les projets de lois pénitentiaires, organisé en septembre avec les autorités compétentes à l'échelon national, et aidé le comité national chargé de la réforme des prisons à mener des missions sur le terrain pour évaluer les infrastructures carcérales. Ses bons offices ont permis d'obtenir des fonds du Gouvernement national, en octobre, pour augmenter les approvisionnements en vivres dans les prisons. Depuis le début de l'année 2020, l'assistance qu'elle a apportée aux autorités pénitentiaires afin de décongestionner les prisons a permis de libérer 1 037 prisonniers éligibles des centres de détention du pays, dont le taux d'occupation est le triple de leurs capacités.

47. La MONUSCO a apporté son assistance à l'élaboration d'un plan d'action national sur la question des détenues et des enfants en conflit avec la loi, contribué à la construction d'un espace familial dans la prison militaire de Ndolo à Kinshasa et fait don aux prisons de Bunia et de Goma de véhicules réformés de l'ONU qui ont été modifiés pour servir d'ambulances. Dans le cadre de la réinsertion des enfants en conflit avec la loi, elle a aidé à mettre en place des programmes de formation en informatique à Kinshasa et à Goma. Elle a également organisé des exercices de simulation en matière de sécurité pour vérifier l'état de préparation en cas d'incidents dans les 12 prisons faisant l'objet d'un traitement prioritaire, établi une base de données des prisonniers à haut risque dans trois de ces prisons et fourni des uniformes au personnel pénitentiaire.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

48. Au cours de la période considérée, 83 ex-combattants congolais ont été démobilisés par la MONUSCO et 17 enfants ayant eu des liens avec des groupes armés en ont été séparés pour être remis aux partenaires de la protection de l'enfance, afin de bénéficier d'un soutien psychosocial, et de pouvoir retrouver leur famille.

Après la levée des restrictions imposées aux déplacements dans le cadre de la COVID-19, 25 ex-combattants (23 hommes et 2 femmes) et 35 personnes à charge (12 hommes et 23 femmes) ont été rapatriés au Rwanda (58) et en Ouganda (2).

49. À l'échelon des provinces, les négociations menées en Ituri entre la FRPI et le Gouvernement sont restées en suspens. La FRPI, qui demandait la réintégration de ses membres, avec leurs grades, dans les FARDC ainsi qu'une amnistie générale, s'est vu opposer par le Gouvernement une fin de non-recevoir. Le Ministre national de la défense l'a réitérée en septembre lors de son déplacement dans la province, où il a exhorté le groupe armé à désarmer. Le 30 septembre, des éléments de la FRPI se sont attaqués à des sites de désarmement. Afin de contribuer à la reprise des négociations, la MONUSCO a apporté son concours à un atelier organisé par le comité directeur, dans le cadre de l'accord de paix conclu avec la FRPI, pour convenir de la marche à suivre. Le Gouvernement a accepté de verser le reliquat des soldes dues, ce qui a permis à la direction de la FRPI de reprendre les négociations. Le 31 octobre, le processus de désarmement a été engagé. Après les étapes d'identification, de vérification et d'orientation, 31 éléments de la FRPI ont été admis dans le camp de démobilisation, dont : 29 combattants, qui ont été démobilisés et ont pu retourner au sein de leur communauté, 1 enfant associé au groupe, qui en a été séparé pour être remis aux responsable de la protection de l'enfance, et 1 combattant qui a choisi de rejoindre les FARDC et est resté dans le camp de démobilisation. Les combattants ont également remis 10 armes. Cependant, le processus a de nouveau été suspendu car la direction de la FRPI demande le versement de la solde convenue avant de poursuivre le désarmement. Le nombre total prévu de combattants à désarmer est de 1 138.

50. Lors de sa visite à Goma (Nord-Kivu) du 5 au 8 octobre, le Président Tshisekedi a redit qu'il privilégiait une stratégie de proximité en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et qu'il entendait rompre avec l'engrenage amnistie-intégration dans les forces armées. Il a appelé à l'établissement d'un budget substantiel pour l'exercice budgétaire 2021 pour pouvoir répondre aux besoins de la population dans les provinces de l'est. La MONUSCO a continué à collaborer à l'élaboration d'un nouveau cadre national global de désarmement, démobilisation et réintégration fondé sur une stratégie de proximité. Des consultations sont en cours au sein du Gouvernement ; elles devraient permettre d'aboutir à l'adoption du cadre national révisé.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

51. La MONUSCO a continué de progresser dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre d'une collaboration ciblée avec les autorités nationales, provinciales et locales, et en appelant à augmenter l'espace offert à une participation politique des femmes. Dans le cadre du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et conformément aux engagements pris au titre de l'Action pour le maintien de la paix, la Mission a soutenu, avec l'équipe de pays des Nations Unies, une série d'initiatives visant à permettre de nouveaux progrès dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à mobiliser des soutiens pour le deuxième plan d'action national sur la résolution 1325 (2020). Elle a également soutenu les personnalités féminines de l'action locale dans les territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira en proposant une formation sur la gestion des conflits et l'association des femmes aux processus de paix locaux. Dans la province de l'Ituri, la Mission a dressé une cartographie des points où les femmes et les filles sont les plus exposées aux violences sexuelles et autres violations des droits de la personne. Les cartes obtenues ont été diffusées auprès des comités de protection locaux. La Mission a également travaillé avec 200 membres des FARDC et de la Police nationale congolaise au Nord-Kivu (140 hommes

et 60 femmes) afin de les amener à intégrer à leurs tâches de sécurité une analyse comparative par sexe et à renforcer la participation des femmes aux décisions portant sur la sécurité et la protection.

IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles en période de conflit

52. La MONUSCO a vérifié 245 cas de violations graves contre des enfants (88 filles et 157 garçons), ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à la période précédente. Neuf enfants (quatre filles et cinq garçons) auraient été tués ou mutilés, dont deux enfants qui ont trouvé la mort aux mains des FARDC, lors des combats contre les groupes armés au Nord-Kivu. Trente filles ont subi des violences sexuelles, notamment des viols, dont 11 sont attribuables à des agents de l'État. Parallèlement, 184 enfants (38 filles et 146 garçons) précédemment associés à des groupes armés ont réussi à leur échapper ou en ont été séparés ; parmi eux, 81 enfants, dont 43 associés au groupe Maï-Maï Apa Na Pale, au Tanganyika, et 25 associés aux Maï-Maï Mtetezi, sur les hauts plateaux du Sud-Kivu, ont été libérés à titre volontaire par des commandants qui avaient pris l'engagement de protéger les enfants. En outre, deux commandants de groupes armés (Maï-Maï Apa Na Pale – Mandjosa et Maï-Maï Apa Na Pale – Kamutu) au Tanganyika ont signé unilatéralement une déclaration, assortie d'un plan de réalisation, dans laquelle ils s'engagent à mettre fin au recrutement d'enfants. Depuis juillet 2018, 35 groupes armés ont pris des engagements de cet ordre pour faire cesser et prévenir le recrutement d'enfants. Au total, 2 121 enfants, dont 304 filles, ont été libérés à titre volontaire par des commandants de groupes armés.

53. Entre juillet et octobre, 248 victimes de violences sexuelles liées au conflit, dont 152 femmes, 94 filles et 2 hommes, ont été recensées par la Mission. Ces chiffres sont inférieurs de près de 33 % à ceux du trimestre précédent, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait qu'il est de plus en plus difficile de mettre en évidence ce type de violences dans de nombreuses provinces touchées par un conflit, en particulier le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi que le Kasaï, le Kasaï-Central, le Maniema et le Tanganyika. Dans certaines régions du Nord-Kivu, par exemple, les rescapé(e)s ont été empêché(e)s, parfois par les auteurs des crimes eux-mêmes, de recevoir des soins médicaux, ce qui a entravé le processus de signalement des cas en question. Des missions de surveillance et des enquêtes supplémentaires ont été prévues dans les zones concernées afin de permettre le bon enregistrement des cas de violences sexuelles et d'organiser un soutien adapté aux rescapé(e)s. L'action de démobilisation des groupes armés actuellement menée, par exemple dans l'Ituri où l'on a signalé une diminution des cas de ce type de violence, peut également avoir contribué à la baisse du nombre de cas recensés. Dans l'ensemble, les groupes armés sont responsables de 55 % des cas de violences sexuelles perpétrées dans le cadre du conflit au Nord-Kivu, qui est la province la plus touchée. Ces violences sont principalement le fait de deux groupes armés, les Nyatura et les Maï-Maï. Des actes de violence sexuelle liée au conflit ont également été attribués à des factions du NDC-R et aux Maï-Maï Malaika du Maniema. Du côté des acteurs étatiques, 30 % des cas de violence sexuelle liée aux conflits étaient attribuables aux FARDC et 12 % étaient attribuables à la Police nationale congolaise.

X. Stratégie de retrait

54. Le 19 octobre, la Mission et le Gouvernement se sont entendus sur une stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO, dont il est fait état dans

la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général à la date du 26 octobre (S/2020/1041).

55. Conformément à la directive du Secrétaire général relative à la planification de la transition, le Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire veillera au caractère inclusif du processus de mise en place de la stratégie commune, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires humanitaires et les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, conformément aux principes du triptyque aide humanitaire-développement-paix. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies élaboreront un plan opérationnel commun décrivant leurs rôle et responsabilités respectifs dans la mise en œuvre du plan de transition de la Mission.

56. La transition est bien engagée dans le Kasaï et le Kasaï-Central. Le 17 septembre, un dispositif intégré de transition a été créé pour la région du Kasaï dans le but de repositionner stratégiquement la présence du système des Nations Unies dans les deux provinces du Kasaï en préparation du retrait de la Mission et d'assister les autorités provinciales dans les domaines clefs de la consolidation de la paix. À cette fin, le dispositif sera chargé des tâches ci-après : a) tenir à jour la cartographie des interventions humanitaires et de développement ; b) analyser les avantages comparatifs des organismes, fonds et programmes par rapport aux priorités définies en matière de consolidation de la paix ; c) coordonner une stratégie de communication commune. Afin de réduire le risque de vide sécuritaire, la police des Nations Unies a déployé, depuis le 19 septembre, sept policiers supplémentaires hors unités constituées à Kananga et six autres à Tshikapa. En outre, deux sections d'unités de police constituées ont également été redéployées début novembre à Kananga, où elles resteront jusqu'à la fermeture du bureau local de la MONUSCO. À Kananga et Tshikapa, la police des Nations Unies, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont mis en place un projet de police de proximité, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Un autre projet, sur la gouvernance inclusive, a également été mis sur pied par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et ONU-Femmes à Tshikapa. Conformément aux principes d'une stratégie intégrée aide humanitaire-développement-paix, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis la dernière main à un programme commun sur le développement agricole et la sécurité alimentaire.

57. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont engagé des programmes communs à l'appui de la mise en œuvre de plans nationaux de réforme et du renforcement des capacités des institutions nationales dans les secteurs de la justice et de la police. La MONUSCO et le PNUD mettent également au point un programme conjoint de stabilisation axé sur la transformation durable des conflits et le renforcement de la résilience des populations dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

58. La police des Nations Unies et le Service de la lutte antimines de la MONUSCO ont élaboré ensemble un plan destiné à aider la Police nationale congolaise à mieux sécuriser les armes détenues par l'État et à en prévenir l'utilisation abusive, qui prévoit des mécanismes de suivi, notamment des missions conjointes d'évaluation sur le terrain, pour recenser et évaluer les résultats de cette initiative.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance

1. Évaluation des performances de la Force et de la composante Police

59. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO s'est attachée à assurer un niveau de performances optimal au sein des composantes en tenue, tout en prenant des mesures pour renforcer les procédures de protection de la Force, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les inspections des unités militaires, qui avaient été suspendues en raison de la pandémie, ont repris le 14 septembre 2020. Quatre unités ont été inspectées, dont trois au sein de la Brigade d'intervention de la force et une dans le secteur central. Les résultats de deux unités ont été jugés satisfaisants, tandis que deux évaluations n'ont pas encore été approuvées. Conformément à la nouvelle instruction permanente relative aux inspections, plusieurs indicateurs déterminants ont été ajoutés dans le cadre des inspections afin de mesurer, dans leur zone de responsabilité respective, l'impact des opérations des unités, et notamment de leurs plans de défense, patrouilles, plans et activités de protection des civils, escortes de convoi, exercices de tirs de mortier et communications. Un nouveau système de codification matricielle a été élaboré aux fins du suivi des recommandations et des mesures au niveau de l'unité, de l'état-major de secteur et du quartier général de la Force. De plus, l'intégration d'équipes de liaison féminines dans les unités principales a contribué à améliorer les performances de la Force, en particulier dans les domaines de la coopération civilo-militaire et des services médicaux. Les femmes représentent 4,1 % de l'effectif total de la Mission. Les opérations sont revenues à des cadences similaires à celles qui étaient atteintes avant la pandémie de COVID-19, 15 039 patrouilles de la Force et 11 déploiements d'unités de combat ayant été effectués.

60. L'évaluation des performances de quatre des six unités de police constituées pour la période 2020-2021 (à Bukavu, Goma, Bunia et Kinshasa) était prévue pour la fin novembre. Une unité de police constituée n'a pas été opérationnelle jusqu'au 12 octobre, car elle a été mise en quarantaine en raison de cas de COVID-19 dans ses rangs. La sixième unité a effectué sa relève le 13 novembre et devrait être opérationnelle le 10 décembre ; la première évaluation de ses performances est prévue pour le 10 février 2021. Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité des unités de police constituées, telle la fourniture de pièces supplémentaires de matériel appartenant au contingent, de véhicules blindés de transport de troupes, de matériel d'opérations antiémeutes, de camions équipés de canons à eau et de systèmes de drones aériens avec vision nocturne. Pour améliorer encore la disponibilité opérationnelle, la MONUSCO a organisé 533 stages de formation spécialisés pour les unités de police constituées, notamment une formation conjointe pour la composante Police et la force de la MONUSCO, des sessions de formation fondée sur des études de cas, des sessions de sensibilisation à la prévention des fautes professionnelles et des sessions sur la gestion de l'ordre public. Les principales déficiences constatées tiennent à l'inadaptation de certains locaux, à la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, notamment les défenses de périmètre, dans trois camps situés à Beni et à Kinshasa, et à l'obsolescence de pièces de matériel appartenant aux contingents.

61. Les femmes constituent 16,8 % des membres des unités de police constituées de la MONUSCO. La Mission continue d'encourager les pays qui fournissent du personnel de police à augmenter le nombre de policiers et d'officiers de sexe féminin au sein de ces unités, l'objectif étant d'atteindre 25 % de femmes dans ces rangs d'ici la fin de 2020.

62. La MONUSCO a procédé à l'évaluation trimestrielle de la performance de 255 policiers, dont 75 femmes, hors unités de police constituées. Les critères d'évaluation étaient les suivants : professionnalisme ; volonté de remédier aux problèmes de protection ; capacité de détecter les menaces sur le plan de la sécurité ; productivité ; collecte et analyse de l'information. Le résultat global de l'évaluation de la performance s'est amélioré, passant d'un taux de 81,81 à 81,90 %. La MONUSCO a également passé en revue un faisceau de compétences essentielles, pour ce qui est des policiers hors unités constituées, au regard des besoins opérationnels actuels dans le cadre de la planification de la transition ; elle a procédé à 40 transferts dans la zone de la mission.

2. Progrès de la mise en œuvre du Système complet d'évaluation de la performance

63. La Mission a continué de progresser dans la mise en œuvre du Système complet d'évaluation de la performance en perfectionnant son cadre de résultats. Celui-ci a été revu en fonction de la stratégie commune et encore étoffé compte tenu de l'élaboration des plans d'opérations de la Mission pour les stratégies provinciales, qui ont permis de cartographier les résultats de la Mission sur le terrain. La cartographie des indicateurs et des résultats a servi à la planification, à plusieurs égards, notamment la formulation du budget axé sur les résultats pour le prochain exercice financier.

3. Incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du mandat

64. La suspension des relèves pendant plusieurs mois a eu des effets négatifs sur les processus de constitution de la force et de la composante Police, autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2502 (2019). Une relève d'unité de police constituée a été retardée d'avril à novembre 2020, et des retards ont également été pris dans la constitution de deux nouvelles unités de police constituées destinées à Beni et Kalemie. Le processus de constitution des forces de police devrait être achevé d'ici avril 2021. Les officiers d'état-major du quartier général de la brigade d'intervention de la force et du quartier général de la force se sont trouvés en sous-effectifs notables à la suite du départ d'officiers d'état-major de la Mission, non relayés en temps voulu par ceux qui devaient les remplacer. Des observateurs militaires ont été réaffectés afin de combler les lacunes les plus critiques. En outre, la suspension des relèves a encore retardé la mise en œuvre de plusieurs des recommandations formulées par le général de corps d'armée Carlos dos Santos Cruz dans son rapport, notamment pour ce qui concerne le déploiement de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation.

65. Au 25 novembre, 171 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo avaient été positifs après un test de dépistage de la COVID-19 et 149 s'étaient rétablis ; 6 membres du personnel de la MONUSCO sont morts après avoir contracté le virus.

B. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

66. Entre le 1er septembre et le 31 octobre, aucun fait d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été allégué auprès de la Mission contre des membres de son personnel. Toutefois, deux allégations de fautes graves sans rapport avec des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées et font l'objet d'une enquête.

67. Conformément à l'engagement pris, au titre de l'Action pour le maintien de la paix, en ce qui concerne l'obligation de rendre compte des soldats de la paix, la MONUSCO a continué de veiller à la prévention des manquements par un ensemble

de mesures strictes, tels que formations, évaluation des risques, couvre-feu, ou interdiction d'accès à certaines zones. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les activités d'information de la population locale sur la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles se poursuivent essentiellement par voie de radiodiffusion et de SMS.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

68. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au total, 158 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été recensées : 12 dans le cadre d'un conflit armé, 50 dans le cadre d'activités criminelles, 81 dans le contexte de troubles civils et 15 dans le cadre de risques divers. Sur le nombre de membres du personnel concerné, 14 faisaient partie du personnel recruté sur le plan international (9 hommes et 5 femmes) et 25 du personnel recruté sur le plan national (20 hommes et 5 femmes), ce qui représente une augmentation de 107,8 % par rapport au nombre de 76 incidents enregistré pendant la période précédente. L'augmentation du nombre d'incidents pourrait être attribuable à l'incidence socioéconomique de la COVID-19 sur la population locale, qui a entraîné une augmentation de la criminalité et des troubles civils. Toutes les affaires ont été renvoyées devant les autorités judiciaires et la MONUSCO apporte son concours aux fins des enquêtes et procédures de jugement afférentes.

69. Le 20 octobre, le procès ouvert dans l'affaire du meurtre, en 2017, de deux experts de l'ONU au Kasaï et au Kasaï-Central a repris devant le tribunal militaire de Kananga. En raison du grand nombre d'accusés comparaissant dans cette affaire, les audiences avaient été reportées de plusieurs mois du fait de la pandémie de COVID-19. Le 17 octobre, la Cour militaire opérationnelle a acquitté 18 membres de la Police nationale congolaise accusés de divers crimes liés à l'attaque perpétrée le 25 novembre 2019 contre le bureau de la MONUSCO à Boikene. Toutefois, on s'attend maintenant à ce que l'officier qui commandait alors la Police nationale congolaise doive aussi répondre de chefs d'accusation. Le deuxième procès lié à cet incident, qui vise des civils, est toujours ajourné.

XIII. Observations et recommandations

70. Je reste préoccupé par la montée des tensions politiques au sein de la coalition au pouvoir, car elle pourrait compromettre la fragile stabilité politique du pays, réduire à néant les acquis obtenus depuis les élections de 2018 et la passation de pouvoir pacifique qui a suivi, et détourner l'attention des efforts déployés pour résoudre les problèmes de sécurité dans l'est du pays. Alors que le Parlement poursuit ses travaux et continue de recevoir des projets de loi du Gouvernement, la suspension indéfinie du Conseil des ministres atteste d'une rupture de communication au sein de l'exécutif très préoccupante, qui pourrait bien porter atteinte à la stabilité institutionnelle du pays. J'appelle toutes les parties prenantes à régler leurs différends par le dialogue, dans le respect de la Constitution et dans l'intérêt supérieur du peuple de la République démocratique du Congo.

71. Le dialogue constructif entre les autorités de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie commune de retrait progressif de la Mission, est un élément encourageant. Je me suis engagé à veiller à ce que la transition et le départ définitif de la MONUSCO s'opèrent de manière séquentielle, en fonction des conditions et de la situation sur le terrain dans chacune des provinces où la MONUSCO est encore présente ; je m'y tiens. À cette

fin, j'invite les partenaires internationaux à apporter leur plein soutien à la MONUSCO et à l'équipe de pays des Nations Unies en aidant à créer les conditions propres à un transfert progressif des tâches de la Mission aux autorités de la République démocratique du Congo.

72. Je reste préoccupé par la dégradation de la situation des droits de l'homme dans les provinces congolaises en proie à un conflit, et par le nombre croissant d'atteintes et de violations des droits de l'homme attribuées non seulement aux groupes armés, mais aussi aux forces de défense et de sécurité nationales. Je condamne dans les termes les plus énergiques les attaques qui continuent d'être commises par des groupes armés contre des civils, dans l'est du pays, et j'exhorte les groupes concernés à répondre à mon appel au cessez-le-feu général et à déposer les armes.

73. Un effort soutenu s'impose si l'on veut réunir les conditions propres à permettre l'adoption et la mise en œuvre des réformes essentielles nécessaires en matière de gouvernance et de sécurité. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, reste déterminée à appuyer l'action menée par le Gouvernement congolais pour renforcer les fonctions essentielles de l'État, moyennant la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre d'un nouveau cadre de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'exécution d'un programme rigoureux dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit, et l'instauration d'un environnement protecteur permettant aux citoyens de participer activement à la prise de décisions.

74. La situation humanitaire en République démocratique du Congo, qui continue de se dégrader, en particulier dans les provinces en proie au conflit, est très préoccupante. Je tiens à remercier les partenaires internationaux de leur assistance, et les invite à redoubler d'efforts à cet égard. Je félicite la République démocratique du Congo et ses partenaires internationaux des efforts concertés qu'ils ont déployés afin de mettre fin à la onzième épidémie d'Ebola dans l'ouest du pays. Je condamne, dans les termes les plus forts, les attaques armées perpétrées contre des agents humanitaires et je demande aux autorités de la République démocratique du Congo de traduire en justice les auteurs de ces actes.

75. Des étapes importantes ont été franchies, au cours de l'année écoulée, vers la stabilisation de la République démocratique du Congo, bien que le Gouvernement et le peuple congolais continuent de devoir relever d'importants défis et d'avoir besoin, à cette fin, du soutien de la MONUSCO et des principaux partenaires régionaux et internationaux du pays. Je recommande donc que le mandat de la MONUSCO soit prorogé d'un an, dans le cadre actuel de son effectif maximal autorisé en personnel militaire et de police, et de ses présents objectifs stratégiques, à savoir : a) la protection des civils et b) la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État ainsi que les réformes essentielles à accomplir sur le plan de la gouvernance et de la sécurité.

76. La MONUSCO s'acquittera des responsabilités qui lui sont confiées de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Je continue de compter sur les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les principales parties prenantes dans la région pour permettre, par leur plein soutien, la mise en œuvre sans délai des améliorations envisagées de la force de la MONUSCO, et notamment de sa Brigade d'intervention.

77. Je tiens à remercier ma représentante spéciale, Leila Zerrougui, du dévouement et de la constance avec lesquels elle mène ces activités. J'exprime également ma sincère gratitude à tout le personnel de la MONUSCO, du Bureau de mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour l'engagement dont il continue de faire preuve en faveur de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo.